

Tagduda Tazzayrit Tamagdayt Tayerfant

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Aylif n Uselmed Unnig d Tagmi Tussnant

Tasdawit n Bgayet

Tamezdeyt n Tsekliwin d Tutlayin

Abudaw

Tasga n Tutlayt d Yidles n Tmaziyt



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique
Université de Bejaia
Faculté des Lettres et des Langues
Aboudaou
Département de Langue et Culture Amazighes

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة بجاية

كلية الآداب واللغات

أبوداو

قسم اللغة والثقافة الأمازيغية

Procès-verbal des différentes discussions sur les conditions de progression avec dettes en Licence (L2 vers L3) et en Master (M1 vers M2)

L'an deux mille dix-huit et le dimanche quatorze du mois de janvier s'est réunie l'équipe de formation du DLCA pour traiter la question des modules prés-requis pour le passage de la 2^{ème} à la 3^{ème} année de licence et de la 1^{ère} à la 2^{ème} année Master.

Après discussion, l'ensemble des membres de l'équipe ont convenu qu'il faut définir ces unités d'enseignement selon leur importance pour la suite du cursus de formation. C'est ainsi qu'il a été décidé ce qui suit :

- En raison de l'intitulé même de chacune des filières, l'unité fondamentale relative au fonctionnement de la langue (unité fondamentale 2) est obligatoire pour toutes les filières
- Sont également requises les unités fondamentales directement reliées à la filière.

Ce qui nous amène à établir les conditions de passage de la 2^{ème} à la 3^{ème} année de licence comme suit :

- **Langue et littérature :**
 - L'acquisition au minimum de 90 crédits ;
 - L'acquisition des unités fondamentales 2 et 3.
- **Langue et civilisation :**
 - L'acquisition au minimum de 90 crédits ;
 - L'acquisition des unités fondamentales 2 et 4.
- **Linguistique et didactique :**
 - L'acquisition au minimum de 90 crédits
 - L'acquisition des unités fondamentales 1, 2, et 3.

Quant aux unités requises pour le passage de Master 1 vers Master 2 elles sont comme suit :

- **Master Langue, variation et aménagement :**
 - L'acquisition au minimum de 45 crédits ;
 - L'acquisition des unités fondamentales 1 et 2.

Tamezdeyt n Tsekliwin d Tutlayin. Aboudaou – Bgayet
Tél/fax : 034 81 68 24

lettrelangue.bejaia@gmail.com

http://www.univ-bejaia.dz/Fac_Lettres_Langues/

Tasga n Tutlayt d Yidles n Tmaziyt : tasga.tamazight@gmail.com

Tagduda Tazzayrit Tamagdayt Tayerfant

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Aylif n Uselmed Unnig d Tagmi Tussnant

Tasdawit n Bgayet

Tamezdeyt n Tsekliwin d Tutlayin

Aboudaw

Tasga n Tutlayt d Yidles n Tmaziyt



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique
Université de Bejaia
Faculté des Lettres et des Langues
Aboudaou
Département de Langue et Culture Amazighes

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة بجاية

كلية الآداب واللغات

أبوداو

قسم اللغة والثقافة الأمازيغية

- **Master Littérature d'expression amazighe :**
 - L'acquisition au minimum de 45 crédits ;
 - L'acquisition des unités fondamentales 1 et 2
- **Master Didactique de la langue amazighe :**
 - L'acquisition au minimum de 45 crédits ;
 - L'acquisition des unités fondamentales 1 et 2.
- **Master Anthropologie du monde amazigh :**
 - L'acquisition au minimum de 45 crédits ;
 - L'acquisition des unités fondamentales 1 et 2.

N.B.

Le passage avec dettes du L1 vers L2 : Article 30 du guide de l'étudiant : Le passage de la première à la deuxième année licence est acquis si l'étudiant a obtenu les deux premiers semestres du cursus de formation, avec ou sans compensation. Cependant, le passage de la première à la deuxième année licence est autorisé pour tout étudiant ayant validé au minimum(30) crédits avec une répartition minimale de 1/3 dans un semestre et 2/3 dans l'autre semestre.

L'équipe de formation

Tamezdeyt n Tsekliwin d Tutlayin. Aboudaou – Bgayet
Tél/fax : 034 81 68 24

lettrelangue.bejaia@gmail.com

http://www.univ-bejaia.dz/Fac_Lettres_Langues/

Tasga n Tutlayt d Yidles n Tmaziyt : tasga.tamazight@gmail.com